

NAO 2014

Négociations Annuelles Obligatoires 2014

La **CFTC** vous fait part des principaux points qu'elle abordera avec la direction le 8 janvier 2014 dans le cadre de ces négociations :

Salaires

La **CFTC** demande une augmentation générale d'au moins l'équivalent de la hausse du coût de la vie pour tous (Indice INSEE a +0.7% à fin novembre 2013). L'augmentation au mérite n'est acceptable que si nous avons la connaissance des critères d'attribution qui doivent être définis lors de l'EAD. La **CFTC** souhaite que toute augmentation (générale et au mérite) soit exprimée en pourcentage, avec application d'un talon minimum en Euros (50 € net/mois par exemple); pourcentage et talon à déterminer en fonction du budget.

Remboursement des frais

Une réévaluation des frais et des conditions de déplacement est demandée par la **CFTC**, le barème actuel étant trop limité par rapport aux tarifs pratiqués. Par ailleurs, de plus en plus de salariés sont amenés à effectuer des missions de plus ou moins longue durée chez nos clients. Nous dénonçons l'iniquité de ces conditions car faire un déplacement à 200 ou 300 km est différent d'un déplacement à plus de 500 km de chez soi. Dans un cas il sera facile de rentrer à son domicile tous les week-ends alors que dans l'autre cela sera quasi impossible.

Nous souhaitons donc trouver un système qui permette d'aider les salariés à pouvoir rentrer chez eux tous les week-ends ; un système équitable et universel, comme par exemple une prime de déplacement en fonction de la distance.

Nous souhaitons également qu'un réel service d'aide à l'organisation des Grands Déplacements soit mis en place afin de lister les meilleures opportunités (hébergement et restauration entrant dans le barème AFR) pour les salariés en fonction de leur destination et la négociation d'accord avec des partenaires professionnels locaux.

Santé & Famille

La **CFTC** souhaite la mise en place d'une politique concrète et cohérente avec la charte d'ASSYSTEM France sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle. Voici un exemple de mesures dont nous souhaitons discuter : mise en place de crèche(s) inter-entreprise(s), paiement de jours enfants malades, mise en place de système de conciergerie, possibilités de télétravail (partiel ou total), solutions pour améliorer le bien-être des salariés sur leur lieu de travail (sophrologie, relaxation, etc.),...

Prochaine réunion le 8 janvier 2014...

Frédéric ROUSSEL
Délégué Syndical Central SICSTI-CFTC